
COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

COVID-19
ÉTAT DE SITUATION CONCERNANT LES ACTIVITÉS
DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ

Chandler, le 16 mars 2020. - La MRC du Rocher-Percé informe la population des mesures prises afin d'assurer la sécurité des citoyens et des employés municipaux et ainsi, freiner la propagation de la COVID-19.

La MRC demande aux citoyens de réduire au maximum leurs visites à l'édifice de la MRC. Si vous désirez parler à un membre de notre équipe concernant nos divers fonds d'aide ou autres, nous vous invitons à le faire par téléphone au 418 689.4313 ou par courriel en consultant le répertoire des employés à l'adresse suivante : www.mrcrocherperce.qc.ca

Si vous avez planifié un rendez-vous avec un membre de l'équipe de la MRC, veuillez contacter cette personne par téléphone au 418 689.4313 ou par courriel.

Concernant le paiement de contraventions pouvant se faire à la MRC, nous vous invitons à joindre le personnel administratif au 418 689.4313 avant de vous présenter.

Les prochaines séances du conseil de la MRC se dérouleront comme prévu et seront télévisées. Toutefois, elles ne seront pas ouvertes au public, et ce, jusqu'à avis contraire.

La MRC collaborera avec ses partenaires gouvernementaux relativement aux aides qui seront offertes aux entreprises touchées par la COVID-19.

Si un citoyen présente des symptômes associés à la COVID-19, il doit contacter le 1 877 644-4545. Pour en connaître davantage, consultez : quebec.ca/coronavirus.

La MRC du Rocher-Percé fait appel au sens des responsabilités de tous pour ralentir la contagion de la COVID-19.

.30.

Personne-ressource

Mario Grenier, directeur général

Téléphone : 418 689.4313

Courriel : mgrenier@rocherperce.qc.ca